



# Quand l'éducation crée des inégalités :

Comprendre l'impact d'un système à plusieurs vitesses

**Léonie Asselin**

Léonie Asselin est finissante au baccalauréat en enseignement secondaire dans le profil univers social et développement personnel. Sensibilisée aux enjeux sociaux, tels que la discrimination, les inégalités sociales, l'accès équitable à l'éducation, l'égalité des genres et l'exclusion, elle accorde une grande importance aux questions de justice sociale et à la participation citoyenne. Elle poursuivra son parcours au deuxième cycle, plus particulièrement à la maîtrise en science politique, profil « Politique québécoise et canadienne », afin d'approfondir sa compréhension des rapports de pouvoir et des politiques publiques influençant les dynamiques sociales au Québec.

## Introduction

L'éducation est souvent perçue comme un outil puissant de démocratisation sociale. Dans un idéal d'égalité, un système d'éducation offre à chaque individu les mêmes chances de réussir. Selon le plan stratégique du gouvernement de la CAQ, le but de l'éducation n'est pas simplement de qualifier en vue du marché du travail, mais également de « [...] permettre aux individus d'acquérir des savoirs et de développer des compétences et, d'autre part, former des citoyens cultivés, engagés et responsables. » (ministère de l'Éducation, 2023). Cet énoncé représente un idéal. Or, la réalité québécoise s'en éloigne considérablement, puisque la province est aujourd'hui la plus inégalitaire au Canada en matière d'éducation (Lessard, 2019).

À la lumière de la montée de ce que Dubet (2023) appelle le séparatisme scolaire, c'est-à-dire un système où les élèves se trouvent de plus en plus répartis selon leur origine socioéconomique, il est légitime de se demander si chaque élève possède les mêmes chances d'atteindre les objectifs éducatifs fixés par le ministère de l'Éducation. Au Québec, cette division scolaire prend la forme d'une école à trois vitesses (Lessard, 2019), où le secteur privé, les programmes particuliers publics et l'école publique régulière n'offrent pas les mêmes conditions d'apprentissage. Cet article mettra en lumière la façon dont le système d'éducation québécois à plusieurs vitesses renforce les inégalités sociales en favorisant une sélection des élèves. Pour ce faire, il sera

nécessaire de décrire le contexte historique dans lequel le système d'éducation québécois a évolué. Un portrait de trois vitesses sera ensuite brossé avant de présenter les conséquences quant à la stratification. Des recommandations seront également présentées.

## Quand l'école pour tous devient l'école pour quelques-uns

Avant les années 60, seulement une faible proportion de la population complétait leur parcours scolaire. Ce nombre était significativement plus faible pour ceux accédant aux études supérieures. Cette situation, marquée par de profondes inégalités sociales, a commencé à se transformer à partir de 1964 avec la publication du rapport Parent. Ce dernier a joué un rôle déterminant dans la modernisation du système scolaire québécois, en créant notamment le ministère de l'Éducation. Celui-ci a mis en place une série de réformes législatives et structurelles ayant pour but de rendre l'école obligatoire, gratuite et plus accessible à l'ensemble de la population, peu importe le milieu socioéconomique. Cette volonté de démocratiser l'éducation visait non seulement à hausser les taux de fréquentation et de diplomation, mais aussi à favoriser une mixité sociale réelle au sein des établissements scolaires en permettant à des enfants de milieux variés de partager les mêmes institutions et les mêmes chances de réussite (Hurteau & Duclos, 2017).

C'est dans ce contexte que l'école québécoise se modernise et permet à plus d'élèves d'y accéder. Conjointement à ce processus, la montée du néolibéralisme favorise la concurrence au sein du système d'éducation (Hurteau & Duclos, 2017). La doctrine capitaliste, propre au néolibéralisme, favorise la compétition, l'individualité et le libre-marché. Ce modèle économique se transpose lentement dans les écoles. En fait, les écoles deviennent soumises aux logiques du rendement et de la compétitivité. L'éducation n'est plus considérée comme un bien ou une mission publique, mais comme un investissement personnel. Ce phénomène ouvre donc la voie à la concurrence entre institutions scolaires, s'insérant ainsi directement dans une dynamique capitaliste (Giroux, 2020).

Au début des années 80, les écoles publiques ne peuvent plus compétitionner face aux écoles privées et perdent des élèves au profit de ces dernières. D'ailleurs, cet engouement se manifeste encore aujourd'hui. Entre les années 2001-2002 et 2013-2014, les demandes vers le secteur privé ont augmenté de 12,1 %. À Montréal, 39 % des élèves francophones sont inscrits dans des établissements privés. À Québec, ce taux est de 42 % (Lessard, Levasseur, & Laroche-Audet, 2016). Ce phénomène force les écoles publiques à améliorer leur offre afin de rester compétitives face à cet exode. En réponse, celles-ci érigent des concentrations au sein de leurs écoles afin de retenir des élèves. C'est le début de l'apparition des programmes pédagogiques particuliers (PPP) dans les écoles publiques (Desmeules, 2023). Au fil du temps, la compétition augmente entre le public et le privé, de sorte qu'en développant de plus en plus des filières, les écoles publiques commencent également à se faire compétition entre elles. C'est l'émergence de la marchandisation des écoles publiques. (Hurteau & Duclos, 2017). Des années 2001-2002 à 2013-2014, le nombre d'inscriptions dans les PPP a augmenté de 16,3 %. À ce moment, 18 % des élèves du secondaire fréquentent les programmes particuliers au Québec (Hurteau & Duclos, 2017). En 2021, ce nombre s'élève désormais à 23 %, signifiant que cette hausse se perpétue encore (Plourde, 2022). Ces programmes particuliers peuvent être sélectifs, créant donc des écoles publiques à plusieurs vitesses (Lessard, 2019). De plus, les frais de ces programmes qui sont imposés aux parents créent une barrière économique. Ceci fait en sorte que les élèves ayant accès au privé et aux programmes particuliers proviennent majoritairement d'un milieu socioéconomique élevé (Desmeules, 2023).

Lessard (2019) avance que ce processus de concurrence entre les écoles québécoises a généré une double fragmentation. La première est sociale, puisque le privé et les programmes particuliers ne sont pas accessibles à tous les enfants. Cette accessibilité dépend majoritairement du revenu et de l'éducation des parents. La deuxième est culturelle parce qu'on observe la multiplication des modèles éducatifs qui s'adaptent aux attentes des familles aisées. Il semble donc évident que l'idéal de démocratisation des savoirs, d'égalité des chances et de justice sociale se soit perdu en cours de route.

## Public, privé et programmes particuliers : une école, trois réalités

Selon l'Encyclopédie canadienne (2015), une école privée est une institution d'enseignement dont le financement ne provient pas entièrement du gouvernement. En d'autres mots, les parents doivent débourser de leur poche pour payer une partie des frais de scolarité de leur enfant, contrairement au public. Malgré les sommes dépensées par les parents, le privé est subventionné à 60 % par le gouvernement du Québec. Ainsi, ces écoles reçoivent un montant d'argent assez important du gouvernement pour alléger le fardeau financier des parents (Hurteau & Duclos, 2017). À cela s'ajoute souvent la présence de fondations scolaires, propres à plusieurs établissements privés, qui permettent d'aller chercher du financement additionnel (IRIS, 2024). En d'autres mots, les ressources financières ne sont pas distribuées de manière équitable entre le privé et le public, même si les élèves du privé sont en grande partie issues de familles ayant un revenu annuel supérieur à 100 000 \$ par année (Hurteau & Duclos, 2017). Ainsi, l'origine sociale des enfants influence grandement leur choix d'école, notamment au secondaire, puisque ce sont majoritairement des élèves favorisés qui ont la possibilité de fréquenter le privé. Il faut également noter que les écoles privées procèdent à une sélection des élèves selon leur niveau de compétence scolaire. Ainsi, il y a une double barrière à l'admission : une financière et une académique (Hurteau & Duclos, 2017). Autrement dit, les classes s'homogénéisent des deux façons : par la classe sociale et par la performance scolaire.

Les ressources pédagogiques et financières ne sont aussi pas réparties également entre les écoles publiques. Ce phénomène s'observe dans les PPP du réseau public, où les directions scolaires tendent à concentrer davantage de

ressources pour soutenir la réussite des élèves perçus comme forts sur le plan académique (Kamanzi, 2019). Ceci permet à ces établissements d'offrir un meilleur accès à des ressources éducatives variées, telles que du matériel technologique avancé ou de meilleures bibliothèques. On peut aussi penser à l'organisation de voyages scolaires et d'activités parascolaires, qui contribuent au développement des connaissances, du capital culturel et des aspirations des élèves.

Bien que certains programmes particuliers soient offerts gratuitement, ils restent minoritaires. Ils sont généralement financés entièrement par le ministère de l'Éducation. En revanche, 76 % des programmes exigent des frais supplémentaires, ce qui limite l'accès aux élèves issus de milieux défavorisés. Ces frais s'élèvent en moyenne à 1 220 \$ par an, mais peuvent atteindre jusqu'à 14 000 \$ (Plourde, 2022). C'est notamment le cas pour les sports-études, qui engendrent des frais liés à l'utilisation d'installations spécialisées, à l'équipement, à la rémunération des entraîneurs ainsi qu'aux déplacements pour les compétitions. Certaines disciplines, telles que le hockey, le tennis, le ski alpin ou le patinage artistique peuvent entraîner des coûts particulièrement élevés (MEQ, 2022).

Les élèves ne fréquentant pas le privé ni les PPP sont donc contraints de se rendre dans les classes régulières. À la base, la formation générale, connue sous l'appellation du régulier, constitue la formation minimale à avoir au Québec. C'est le parcours scolaire standard prévu par le gouvernement. Celui-ci couvre l'ensemble des apprentissages qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Il est destiné à tous, est gratuit et ne sélectionne pas les élèves à l'entrée (Centre de services scolaire de Montréal, s.d.).

## Un fossé qui se creuse

Maintenant que le portrait des trois vitesses a été établi, on peut se demander quelles sont les répercussions sur le système d'éducation, particulièrement sur les élèves et la vie à l'école.

En 2017, l'IRIS avait conclu que le système à trois vitesses contribuait à la ségrégation des élèves selon leur statut socioéconomique et leurs performances scolaires (Plourde, 2022). En fait, plus il y a de sélection au secondaire, plus les classes s'homogénéisent (Hurteau & Duclos, 2017). Ainsi, les élèves en difficulté se retrouvent souvent concentrés dans les classes régulières, à défaut de ne pas avoir été sélectionnés. De l'autre côté, les meilleurs élèves se regroupent dans les écoles privées et les PPP. Ce phénomène dépasse une

simple division structurelle : il engendre une hiérarchisation des parcours scolaires, où les écoles privées et les PPP sont valorisées socialement. En offrant des activités pédagogiques enrichies et en s'adressant aux élèves les plus performants et souvent les plus nantis, ces filières sont perçues comme prestigieuses et prometteuses pour l'avenir. À l'inverse, la formation générale est reléguée au rang de solution par défaut, souvent associée à un moindre potentiel.

Sur le rendement scolaire, les effets sont multiples. Une statistique démontre qu'à des caractéristiques individuelles similaires, les élèves issus des classes défavorisées ont un retard académique pouvant s'élever jusqu'à 13,75 % par rapport aux groupes favorisés (Fournier et al., 2016). Selon une étude menée par le Conseil supérieur de l'éducation (2016), le taux de réussite aux épreuves ministérielles est directement lié à l'origine socioéconomique des élèves. Cette inégalité est aussi illustrée par le choix des parcours en mathématiques (CST, TS, SN). Effectivement, les milieux défavorisés sont sous-représentés dans les parcours plus exigeants. Les effets négatifs engendrés par les inégalités scolaires touchent également la société dans son ensemble. Ils contribuent à augmenter le stress chez les jeunes, le taux de décrochage scolaire et la criminalité (Hurteau & Duclos, 2017).

Cette inégalité de performance scolaire entre les milieux favorisés et défavorisés peut s'expliquer par diverses raisons. La concentration d'élèves en difficulté dans les classes de formation générale et un manque de ressources constituent un défi pour les enseignants, rendant leur enseignement moins efficace. Cette problématique est d'autant plus accrue dans les écoles publiques à indice de défavorisation élevé (Lessard, 2019). De plus, les attentes des enseignants changent selon le niveau des classes, ce qui peut contribuer à renforcer les inégalités (Plourde, 2022). L'effet de pair exerce également une influence sur le milieu en établissant une culture scolaire où l'engagement et le rendement scolaire sont encouragés (Maroy & Casinius Kamanzi, 2017). Conséquemment, la fréquentation d'une école privée ou d'une classe enrichie renforce les aspirations des élèves vers la poursuite d'études postsecondaires. Même que l'information et l'accompagnement vers l'université sont plus présents dans les milieux favorisés. Les universités elles-mêmes valorisent les parcours scolaires enrichis, accentuant une inégalité systémique (Maroy & Casinius Kamanzi, 2017).

Les faits précédents expliquent pourquoi les écoles privées et les programmes pédagogiques particuliers

sont surreprésentés à l'université. En effet, la probabilité d'obtenir un diplôme universitaire est trois fois plus élevée pour les élèves du privé que pour ceux du public régulier (Kamanzi, 2018). Au Québec, 70 % des élèves poursuivent des études supérieures, mais ce taux varie selon le type d'école fréquentée au secondaire. 94 % des élèves du privé poursuivent les études après le secondaire. Ce taux est de 91 % pour les programmes particuliers et 49 % pour les élèves du régulier. Cet écart est d'autant plus important à l'université. 60 % des élèves du privé vont à l'université, 51 % pour les programmes particuliers et seulement 15 % pour le régulier (Kamanzi, 2019). Ainsi, les chances d'accéder aux études supérieures ne sont pas égales pour tous les élèves du Québec.

## Réformes possibles pour une éducation plus inclusive

Plusieurs recommandations ont été émises afin de diminuer ces écarts entre les différentes vitesses. Il n'est pas nécessairement envisageable ni réalisable d'abolir le système à trois vitesses. Toutefois, certains changements peuvent être apportés pour diminuer les inégalités scolaires. Premièrement, il faut freiner l'expansion des écoles privées en diminuant ou en enlevant complètement les subventions gouvernementales. Ceci contribuerait à ramener une plus grande diversité d'élèves vers le secteur public (Lessard, 2019).

Deuxièmement, il faut davantage encadrer les PPP au sein du réseau public, notamment en limitant les mécanismes de sélection. Ceci viendrait, encore une fois, rétablir une plus grande mixité sociale (Hurteau & Duclos, 2017). Bien que certains affirment que ces mesures viendraient nuire aux élèves doués, il a été démontré qu'un environnement scolaire plus mixte bénéficierait aux élèves plus faibles sans diminuer les performances des élèves forts (Fournier et al., 2016). Effectivement, les études démontrent que la diversité sociale favorise un climat d'apprentissage plus positif, stimule les aspirations des élèves et permet aux élèves en difficulté de progresser grâce à l'effet de groupe (Conseil supérieur de l'éducation & CNESCO, 2015).

Troisièmement, il faut aussi revoir les critères de répartition des élèves afin d'éviter la concentration des élèves en difficulté dans certaines écoles. Il est difficile d'établir comment cela pourrait concrètement se faire. Toutefois, nous pourrions s'inspirer du système de « banding », utilisé en Grande-Bretagne, dans lequel les élèves sont répartis selon leur moyenne à travers les établissements scolaires de leur région (West, 2005).

Il est difficile d'émettre des hypothèses sur les retombées concrètes dans la salle de classe. On peut, bien entendu, s'imaginer qu'en appliquant les solutions proposées précédemment, il serait possible d'obtenir des classes plus hétérogènes. Ainsi, les élèves en difficulté d'apprentissage et issus de milieux socioéconomiques défavorisés seraient moins surreprésentés dans les classes de formation générale ou, inversement, davantage présents dans les programmes particuliers. Par ailleurs, sachant que la coexistence de la formation générale et des programmes particuliers au sein d'un même établissement contribue à créer deux écoles dans une seule (Fournier et al., 2016), on peut imaginer qu'en mettant en place des mesures favorisant la mixité sociale, les écoles deviendraient plus unies et moins fragmentées. Cette cohésion accrue pourrait également favoriser un sentiment d'appartenance et réduire les dynamiques de stigmatisation associées aux différents parcours scolaires.

Il est important de mentionner que les plus grandes retombées seraient probablement observables au niveau structurel et organisationnel du système scolaire. Les changements apportés influencerait notamment le financement des écoles, la répartition des élèves et la planification de l'offre de services éducatifs (Teddle & Reynolds, 2000). De telles réformes impliqueraient également une refonte des mécanismes d'affectation des élèves ainsi qu'un ajustement des critères de financement en fonction des profils sociologiques des milieux desservis (Duru-Bellat, 2003 ; IRIS, 2016).

## Conclusion

En somme, la présence de plusieurs vitesses dans le système scolaire québécois contribue à perpétuer des inégalités sociales. L'homogénéisation des classes encourage la hiérarchisation dans le milieu scolaire. Cela entraîne plusieurs conséquences, notamment la concentration des élèves en difficulté dans un même environnement, une répartition inéquitable des ressources et des disparités dans l'accès aux études supérieures. Il faudra que la société québécoise repense dans son ensemble les politiques éducatives en place afin qu'elles garantissent réellement une égalité des chances et qu'elles ne deviennent pas un instrument de reproduction sociale (Kamanzi, 2018).

Cette réflexion sur l'avenir de l'éducation est d'autant plus importante que les écoles pourraient avoir une quatrième vitesse, causée par la proportion excessive d'élèves en difficulté d'apprentissage au régulier (Sirois, 2022). D'ailleurs, ce constat, émis par Égide Royer, expert reconnu en éducation dont l'expertise a été

sollicitée par plusieurs ministres de l'Éducation, alimente une inquiétude grandissante quant aux effets de cette dynamique sur l'équité scolaire. Cette nouvelle vitesse menace d'accentuer encore davantage les écarts entre les élèves selon leur origine socioéconomique. Il est primordial que des actions soient entreprises par les acteurs de l'éducation et du gouvernement afin de s'assurer que l'éducation demeure un moteur de la justice sociale, et non un facteur de discrimination basée sur les origines économiques.

## Références

- Barman, J., & Edwards, G. (2015). École privée. Dans *l'Encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cole-privee>.
- Centre de services scolaire de Montréal. (s.d.). *Cheminement du secondaire*. <https://a-maportee.cssdm.gouv.qc.ca/informations-utiles/cheminement-du-secondaire>.
- Conseil supérieur de l'éducation. (2016). *Cap sur l'équité : Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-RF-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>.
- Conseil supérieur de l'éducation & CNESCO. (2015). *La mixité sociale à l'école*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/50-2102-RP-mixite-sociale-CSE-CNESCO.pdf>
- \*Desmeules, L. (2023). (Re) démocratiser le système d'éducation au Québec. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (29), 187–191. <https://www.erudit.org.acces.bibl.ulaval.ca/fr/revues/ncs/2023-n29-ncs08067/102297ac/>.
- \*Dubet, F. (2023). Le Séparatisme Scolaire et la Place du Privé. *Études*, Septembre(9), 33-42. <https://shs.cairn.info/revue-etudes-2023-9-page-33?lang=fr>.
- \*Duru-Bellat, M. (2003). *Les apprentissages des élèves dans leur contexte : Les effets de la composition de l'environnement scolaire*. *Carrefours de l'éducation*, (16), 183–206. <https://doi.org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/cdle.016.0182>.
- \*Giroux, H.A. (2020). On Critical Pedagogy. London: Bloomsbury Academic. Retrieved April 7, 2025, from <http://dx.doi.org/10.5040/9781350145016>.
- \*Hurtteau, P., Duclos, A-M. (2017). *Inégalité scolaire : Le Québec dernier de classe ?* L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note\\_Parcours\\_particuliers\\_WEB\\_20170907.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note_Parcours_particuliers_WEB_20170907.pdf).
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2024). *Les écoles privées accaparent 92 % des dons liés au système scolaire québécois*. <https://iris-recherche.qc.ca/communiques/financement-public-ecole-privee/>.
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). (2016). *Les projets particuliers à l'école publique en contexte de concurrence scolaire : Un état des lieux*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/ecole-a-trois-vitesses>.
- \*Kamanzi, P. C. (2018). L'évolution récente de la démocratisation de l'éducation et le marché scolaire au Québec : quand l'inclusion fait place à la stratification. *Cahiers de recherche sociologique*, (64), 203–225. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.7202/1064726ar>.
- \*Kamanzi, P. C. (2019). Marché scolaire et reproduction des inégalités sociales au Québec. *Revue des sciences de l'éducation*, 45(3), 140–165. <https://doi.org.acces.bibl.ulaval.ca/10.7202/1069643ar>.
- \*Lessard, C. (2019). Égalité des chances et stratification dans le champ scolaire : quid de l'équité du système d'éducation ? *Éthique en éducation et en formation*, (6), 41–61. <https://doi.org/10.7202/1059242ar>.
- Lessard, C., Levasseur, L., & Laroche-Audet, J. (2016). *Les projets particuliers à l'école publique en contexte de concurrence scolaire : Un état des lieux* [Note de recherche]. Service de recherche de la CSQ. <https://serf-csq.org/wp-content/uploads/sites/17/2023/12>Note-de-recherche-Les-projets-particuliers-a-lecole-publique-en-contexte-de-concurrence-scolaire-Un-etat-des-lieux-Septembre-2016.pdf>
- \*Marcotte-Fournier, A., Bourdon, S., Lessard, A. et Dionne, P. (2016). Une analyse des effets de composition du groupe-classe au Québec : influence de la ségrégation scolaire et des projets pédagogiques. *Éducation et Sociétés*, 38(2), 139–155.
- \*Maroy, C., Casinius Kamanzi, P. (2017). Marché scolaire, stratification des établissements et inégalités d'accès à l'université au Québec. *Recherches sociographiques*, 58(3), 581–602. <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2017-v58-n3-rs03447/1043466ar.pdf>.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2022). *Portrait des programmes à projets particuliers dans les écoles publiques du Québec 2020-2021*. [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/daai/2020-2021/20-330\\_Diffusion.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/daai/2020-2021/20-330_Diffusion.pdf)
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2023). *Plan stratégique 2023-2027*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-MEQ-2023-2027.pdf>.
- \*Plourde, A. (2022). *Où en est l'école à trois vitesses au Québec ?* L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/ecole-a-trois-vitesses/>.
- Sirois, A. (2022, 11 décembre). *Gare à l'école à quatre vitesses*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/contexte/2022-12-11/un-cafe-avec-egide-royer/gare-a-l-ecole-a-quatre-vitesses.php>
- \*Teddle, C., & Reynolds, D. (2000). *The International Handbook of School Effectiveness Research*. Routledge.
- \*West, A. (2005). Banding and secondary school admissions: 1972–2004. *British Journal of Educational Studies*, 53(1), 19–33. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8527.2005.00281.x>.